

« LOGEMENTS ENCADRÉS » - PLAN DE COHÉSION SOCIALE DE SPRIMONT

Présentation rédigée par Jérôme Delrez (Plan de Cohésion Sociale de Sprimont)

SOMMAIRE :

- ❖ HISTORIQUE
- ❖ BASE DU PROJET
- ❖ DESCRIPTION DU PROJET
- ❖ PROFIL DES JEUNES
- ❖ RÔLE DE L'ÉDUCATEUR
- ❖ MOMENTS CLÉS
- ❖ ASPECT COMMUNAUTAIRE
- ❖ CANDIDATURES

HISTORIQUE

- Lancement de la réflexion et prise de contacts en 2009
- Acquisition du bâtiment par la commune
- Travaux (Subsides)
- Accueil des premiers jeunes en septembre 2013

BASE DU PROJET

La finalité est de proposer un logement décent et abordable financièrement dans un cadre sécurisé. Ainsi que proposer un accompagnement pour aider les jeunes à faire face au grand défi de la mise en autonomie et de pouvoir prendre le relai des SRG à la majorité.

- Le projet est porté par le Plan de Cohésion Sociale → Accompagnement des jeunes
- En partenariat avec Ourthe Amblève Logements → Gestion du bâtiment et des locations
- Un Comité d'accompagnement a été créé pour le suivi du projet.

Composition du Comité d'Accompagnement :

- OAL
- PCS
- Echevin(e) de la Cohésion Sociale
- CPAS de Sprimont
- Les directeurs des 4 SRG (de la commune de Sprimont)
- Le directeur du SRJ (commune de Sprimont)
- L'AMO zigzag

Le Comité d'Accompagnement est à la base du projet, il se réunit 4 fois par an, pour :

- Le suivi du projet
- Le suivi des situations des jeunes
- L'analyse des candidatures et les décisions d'adhésion
- Une réflexion permanente sur le projet
- Prévoir des moments d'échange entre directeurs (situations particulières)

DESCRIPTION DU PROJET

- 5 Logements individuels d'environ 60m² situés à Banneux
- Les appartements sont partiellement meublés (lit, garde-robe, divan, cuisine équipée, buanderie communautaire, garage, ...)
- Loyer de 350€
- Charges pour le chauffage et l'eau de 75€
- La caution est de 600€ (avec des facilités de paiement)
- 50€ d'épargne obligatoire durant la première année
- Autres charges à prévoir (électricité, tv-internet, ...)
- Assurance locataire obligatoire
- Pas de bail, mais une convention de mise à disposition
 - D'un an qui peut être prolongée 2 fois
- Actuellement un éducateur à mi-temps pour le suivi des jeunes + un éducateur en back-up
- Gestion et soutien conséquent de la commune (financier, entretien du bâtiments, investissement pour l'amélioration du projet)

PROFIL DES JEUNES

- De 16 à 21 ans
- D'origine différente (SRG, SRJ, CPAS, INTERNAT)
- Ils sont seuls → en général il n'y pas de personne ressource (à part les institutions le temps du mandat)
- Ils arrivent avec un bagage important, ils sont souvent « cabossés » par leur passé
- Leur revenu est d'environ 1200€ (aide à la jeunesse, CPAS, emploi)
- Le jeune est suffisamment armé pour tenter une expérience de mise en autonomie, mais pas suffisamment pour la tenter seul
- Ce sont des jeunes ACTIFS (école, formation, travail)

Le jeune reste **acteur de ses choix, acteur de son propre projet**.

Nous basons notre accompagnement sur la **collaboration**, la **confiance** et le **respect**.

Il signe une convention de mise à disposition ainsi qu'un contrat d'accompagnement.

Il signe un règlement d'Ordre intérieur.

RÔLE DE L'ÉDUCATEUR

Les horaires sont variables. Il rend visite au minimum une fois par semaine à chaque jeune pour assurer le suivi de base. Son fonctionnement est le suivant :

- Faire le point sur le déroulement de la semaine
- Garantir le respect du cadre, dialogue et rappels à l'ordre
- Garantir la bonne dynamique entre les jeunes
- Aider le jeune dans ses démarches administratives
- Ecoute, accompagnement, soutien

- Collaborer avec les différents partenaires (SRG, CPAS services d'accompagnement externes)
- Faire réfléchir le jeune
- Soutien scolaire
- Coaching en tout genre (nettoyage, cuisine, sport, régime de base, ...)

L'accompagnement est à la carte, l'éducateur s'adapte aux différentes situations en gardant comme objectif principal **l'autonomisation du jeune et l'apprentissage de la gestion du quotidien**.

Le suivi peut fluctuer en fonction des difficultés rencontrées, des mésaventures, des moments plus sereins et des moments clés du parcours. L'éducateur est alors beaucoup plus présent pour le jeune. Une deuxième personne est également disponible en soutien dans les moments clés ou en cas d'absence.

LES MOMENTS CLÉS

Ceux-ci ont un impact réel sur le suivi, et doivent être des points d'attention.

- L'entrée dans le logement
- Le passage à la majorité
- Le départ du logement
- Certaines grosses difficultés (situations d'échec, non-respect du règlement, conflits de voisinage, décrochage,...)

Ce sont des périodes durant lesquelles la charge de travail augmente. L'éducateur doit pouvoir maintenir le cadre et devra être plus présent pour accompagner les jeunes.

ASPECT COMMUNAUTAIRE

L'éducateur organise une réunion par mois avec tous les jeunes, cette réunion est obligatoire et fait partie du projet. Un deuxième agent est présent également pour garder un lien avec les jeunes et aider dans l'organisation.

La réunion se déroule généralement autour d'un repas préparé tous ensemble ou d'une animation.

Nous souhaitons garder un lien entre les jeunes. Ils vivent des situations similaires, il est important qu'ils restent en contact pour pouvoir s'entraider dans les moments plus compliqués.

Nous prenons également un moment pour aborder les thèmes plus sérieux :

- Organisation des tâches communes
- Difficultés
- Proposition d'activités
- Propositions d'aménagement
- Débats
- Partage de tutos

LES CANDIDATURES

Les deux agents rencontrent les candidats tout au long de l'année. C'est généralement un service d'accompagnement qui initie la démarche.

Une première rencontre est d'abord prévue avec le service d'accompagnement pour avoir un maximum d'information sur la situation globale du jeune concerné.

Par la suite les deux agents rencontreront à plusieurs reprises le jeune seul. Ils seront chargés de faire un rapport objectif. Celui-ci sera présenté au Comité d'Accompagnement.

Après discussion Le Comité proposera alors un candidat. La décision devra être approuvée par le Collège communal.

Pour assurer la bonne gestion du projet et respecter sa finalité, nous ne traitons pas de situation d'urgence. Celles-ci ne correspondent pas aux situations gérées par l'équipe PCS et pourraient nuire à la stabilité du projet.

Contact :

Jérôme DELREZ – Chef de projet PCS et éducateur référent des Logements Encadrés

jerome.delrez@sprimont.be

0472.86.35.81